



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 25-AT-13622

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour un déménagement que doit réaliser DEMENAGEMENTS TELLA demeurant 10 rue du VIGNERY 21160 PERRIGNY LES DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : BOULEVARD DE BROSSES le 23/12/2025

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT CIRCULATION INTERDITE et NEUTRALISATION DE VOIE

21 BOULEVARD DE BROSSES (Dijon), le 23/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation est interdite sur le trottoir. Le passage des piétons se fera sur la piste cyclable. Ce passage devra toujours être laissé en parfait état de propreté.

La circulation des cycles est interdite au droit du numéro 21, sur 10 mètres linéaires.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise DEMENAGEMENTS TELLA.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

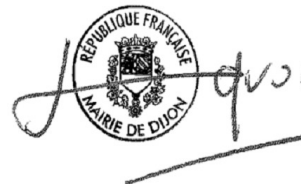
- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , SDIS Centralisation, Ordures ménagères, CSI Circulation, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK, FACTURATION EFFIA et Monsieur le Directeur Départemental du SDIS de la Côte d'Or
 - DEMENAGEMENTS TELLA
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 05 décembre 2025

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités



Dominique MARTIN-GENDRE